

**BOCK MEYERBEER**  
35, rue Meyerbeer  
ROUBAIX  
Téléphone 421 et 2471

**Journal de Roubaix**  
DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

REDACTION: ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6.  
TOURCOING... 33, rue Carnot, Téléph. 37.  
LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.  
ANNONCES..... PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 00.30.

Chèques postaux 87 Lille

**Beurre**

**BILLET PARISIEN**  
**La crise politique**

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)  
Paris, 11 Juillet (Minuit)

Tandis que la Chambre poursuivait en séance publique la discussion de la réforme électorale, un vote significatif était émis à la Commission des Finances où une motion tendant à maintenir des crédits prévus par le Gouvernement pour les fonctionnaires était repoussée par 14 voix contre 8. Vote significatif, disons-nous. Il faut y voir, en effet, une explosion de mécontentement de la part d'une notable fraction de la majorité gouvernementale.

Nous nous sommes déjà expliqué sur l'attitude des groupes à l'égard du Cabinet. Nous ajouterons seulement que les éclaircissements fournis ce matin à la Chambre par M. Albert Sarraut sur la position du Gouvernement n'ont pas satisfait les députés modérés. M. le ministre de l'Intérieur a déclaré que M. Poincaré était personnellement hostile au scrutin d'arrondissement, mais que la majorité des ministres s'étant prononcée pour ce système électoral, il lui était impossible de défendre son point de vue devant le Parlement. Force lui est de laisser la Chambre résoudre le problème comme elle l'entendra.

Les proportionnalistes, ainsi liés à leur seule force à l'instant même où un vote décisif allait être émis sur le nombre des députés, leur dernière chance s'évanouissait. Peut-on s'étonner dès lors, que le malin qui règne dans cette partie de l'Assemblée n'en ait pas été attristé?

Les proportionnalistes avaient une occasion d'exprimer leur mauvaise humeur. Cette occasion, ils l'ont saisie. Le Gouvernement arguant des nécessités budgétaires refuse d'élever au-dessus des chiffres prévus par lui des crédits consacrés à l'augmentation des traitements des fonctionnaires. Or il est clair que les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, auraient intérêt, électoralement parlant, à se montrer plus généreux que le Gouvernement envers les petits fonctionnaires, dont le sort, il faut bien le dire, est loin d'avoir été amélioré comme il mériterait de l'être.

Les députés modérés se trouvent donc dans la cruelle alternative ou bien de voter pour le Gouvernement et de risquer l'impopularité ou bien de voter contre lui et d'assumer la responsabilité d'une crise ministérielle.

À la Commission, ils se sont abstenus. Prenant-ils la même attitude en séance publique? On ne se pose pas la question sans angoisse.

**La manifestation catholique de Lamboreert**



UNE VUE PARTIELLE DE LA FOULE PENDANT LE DISCOURS

**La Chambre repousse tous les amendements fixant le nombre des députés**

Une intervention de M. Sarraut: Le Gouvernement ne prend pas position

SEANCE DU MATIN  
Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 10 h. 05, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

Parlant sur le procès-verbal et aux applaudissements de la droite, M. Lefas proteste longuement contre le vote de quatre sénateurs dans le dernier scrutin public à la tribune.

— C'est, dit-il, un acte illégal, puisqu'une loi est votée par les deux Chambres, qui oblige les députés élus sénateurs à donner leur démission.

**LE NOMBRE DES DÉPUTÉS**  
De nombreux amendements sont repoussés

De nombreux amendements au projet rétablissant le scrutin uninominal, M. About, soutenu par M. Blaisot, défend un amendement tendant à ce que le nombre actuel des députés ne soit pas dépassé. Il réclame un scrutin public à la tribune.

MM. Falez et Milhaud combattent l'amendement.

M. Sarraut, ministre de l'Intérieur, reconnaît que l'unanimité ne s'est pas faite entre les ministres sur la réforme. MM. Poincaré et Marin, partisans de la représentation proportionnelle intégrale, ont soutenu leur point de vue au Conseil de Cabinet. Cependant, la majorité du Cabinet s'est déclarée en leur défaveur. M. Poincaré devait-il prendre la responsabilité de discuter le ministère? M. Louis Marin n'a pas voulu, lui, ouvrir une crise, il a seulement demandé d'être libre de son opinion et de son vote. Il a été décidé que le Gouvernement ne poserait pas la question de confiance.

Pour la question du nombre des députés, le Gouvernement répète qu'il est hostile à une augmentation importante de ce nombre, mais ce n'est pas pour la question sordide de l'indemnité parlementaire.

La clôture de la discussion de l'amendement About est mise aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage dont le résultat sera connu à la reprise à 15 h.

**L'ASSASSINAT DE M. O'HIGGINS vice-président de l'État libre d'Irlande**

**PLUSIEURS ARRESTATIONS**  
Dublin, 11 Juillet. — La nouvelle de l'assassinat de M. O'Higgins a causé à Limerick une grande sensation. L'attentat est réprouvé par les personnes de toutes les nuances politiques.

M. Amery, secrétaire d'Etat pour les Dominions a envoyé hier soir, à M. Cosgrave, un télégramme de condoléances, exprimant tous les regrets causés par la mort de M. O'Higgins.

L'impression est que M. O'Higgins a été tué par repris-jurés.

Plusieurs arrestations ont été opérées à la suite de l'assassinat de M. O. Higgins.

D'après un compte-rendu officiel, cinq hommes ont participé à l'attentat. Deux faisant le feu, tandis que les trois autres ouvrirent le feu.

La police a établi un cordon autour de Dublin et l'on a visité toutes les autos qui entrent et sortent.

**LES RAVAGES DU CATACLYSME DE LA SAXE**

**LES SECOURS**  
Berlin, 11 Juillet. — Les travaux de déblaiement et de sauvetage commencés hier dans la vallée de la Müglitz et de la Gottelna qui s'étendent sur les contreforts du massif boisé de Lauenstein, en Basse-Saxe, en mi-chemin entre Dresde et la frontière de Bohême n'avancent que fort lentement.

Dans les maisons atteintes par les trombes d'eau, la boue s'écoule souvent jusqu'à 4 m. de hauteur.

Dans la région sinistrée, sur une largeur de 18 à 20 kilomètres, ce ne sont qu'amas de pierres et de poutres, de maisons éventrées ou complètement démolies.

Les rues des villes ou de villages sont jonchées de débris de toutes sortes : branches, carcasses d'animaux domestiques, débris d'arbres. Ces arbres, descendus des collines ou les terrains les avaient arrachés, ont commis partout sur leur passage du fait de leur poids et de leurs dimensions, d'importants dégâts, crevant comme sacs de papier des murs de 40 à 60 centimètres d'épaisseur.

Le départ des victimes ont eu le crâne fracassé et les membres brisés, tellement grande la violence du courant qui les projetait contre les murs des logements où l'eau faisait irruption en tourbillonnant et en mugissant.

Les gens surpris par des trombes d'eau ont été projetés à plusieurs mètres de hauteur avant de retomber dans le flot boueux qui les engloutissait et les entraînaient plus ou moins vite, les chevaux et les chiens noyés.

Les survivants de cet épouvantable cataclysme errent hébétés, parmi les décombres des maisons et des cadavres, encore sous l'impression de la peur qu'ils ont ressentie vendredi dernier. La plupart d'entre eux ne répondent que par monosyllabes aux questions qui leur sont posées.

Une expédition de l'Académie des sciences a découvert dans le Kasakstan un insecte jusqu'à présent inconnu. Il a été porté par l'expédition sur la carte. On a trouvé dans les alentours du lac jusqu'à 220 spécimens de plantes encore inconnues.

**Le Belge Benoit gagne la 18<sup>e</sup> étape: Evian-Pontarlier (213 km.)**

Le départ par équipes nous vaut une moyenne horaire de 29 kilomètres 800, malgré un parcours accidenté. — Une belle course de l'équipe Frantz. Le décla de Van Slambrouck

**AUJOURD'HUI, DIX-NEUVIÈME ÉTAPE: PONTARLIER-BELFORT (119 km.)**

La dix-huitième étape du Tour de France a présenté un bel intérêt et si elle ne fut pas aussi mouvementée que la précédente, il n'en reste pas moins qu'à aucun moment elle ne fut monotone.

Il en sera ainsi chaque fois que les départs seront donnés par équipe, car dans ces cas, les vaillants routiers ne peuvent se laisser aller à la nonchalance.

La course d'hier permit à l'équipe du sympathique Luxembourgeois Frantz, de prendre une belle revanche de son demi-déclat de l'étape Briançon-Evian. Nous nous y attendions et c'est ainsi que dimanche, nous disions pour clore notre communiqué journalier: «Frantz: prendra-t-il, dans la dix-huitième



BENOIT

laquelle Frantz et Verwaacke, avaient manifesté des signes de fatigue.

Nos cinq «gallards» sont de classe et se valent sensiblement. De plus, ils sont animés d'un moral parfait et possèdent un excellent esprit d'équipe. Le succès devait dans ces conditions, être complet. La réaction a été brillante, aussi félicitons-en chaleureusement les auteurs.

Benoit s'est montré hier sous un meilleur jour. L'enfant du Chatelet, sans faire montre de sa meilleure forme, accusa néanmoins un très beau retour et il est probable qu'il sera l'homme de la fin du Tour. Sans qu'il lui soit encore permis de jouer les premiers rôles, il peut encore rendre de très grands services à son équipe et notamment à Frantz, son capitaine, le leader actuel du XXI<sup>e</sup> Tour de France.

Le victoire de Benoit a été saluée avec enthousiasme. Celui-ci est en effet un coureur infiniment correct et sympathique, et si jusqu'à présent il ne parvient jamais à s'imposer d'une façon définitive, dans la grande randonnée, il fait reconnaître que c'est malgré tout un roulier de très grande valeur. Benoit est jeune encore et il ne se passera pas beaucoup d'années avant qu'il inscrive son nom au palmarès de la populaire épreuve cycliste internationale. C'est notre vœu le plus cher.

Frantz, Verwaacke, Dewaele et Leducq furent encore les grands amateurs de l'épreuve d'hier. Vraiment, il est difficile de trouver une équipe plus homogène et plus complète que celle-ci.

La course fut rondement menée et la moyenne horaire de vingt-neuf kilomètres huit cent, en fait foi. Le parcours était pourtant difficile, aussi les «gallards» n'en ont que plus de mérite. Réaliser pareilles performances après plus de vingt jours de course est tout simplement merveilleux. Rendons hommage à la belle vaillance de ceux que Reutz applaudit les «forçats» de la route.

Les étapes montagneuses sont maintenant terminées. Nous allons avoir une série de petites courses, plutôt nuisibles à l'intérêt de cette importante compétition. Jusqu'à Paris, point terminus, les étapes ne dépasseront guère plus de deux cents kilomètres et les rouliers ne bénéficieront plus d'aucune journée de repos.

Aujourd'hui, les routiers rallieront Belfort. Cette étape, qui ne compte que cent dix-neuf kilomètres ne doit pas effrayer les concurrents. Fort heureusement le départ ne sera pas donné en ligne, car sur cette distance, il est probable que nous aurions assisté à une promenade de santé. Mais Desgranges, le «Père du Tour» ne l'a pas entendu ainsi et malgré le nombre restreint de kilomètres, il y aura, grâce à la nouvelle formule, du très bon sport.

P. E.

(VOIR SUITE EN «VIE SPORTIVE»)

**Pour nos soldats au Maroc**

Nous avons publié, il y a quelques semaines, l'émouvant appel que nous adressait un officier roubaixien, en garnison à Taza (Maroc). Le lieutenant Barbioux, qui commande une escouade au 37<sup>e</sup> régiment d'aviation, justement ému par l'infortune de quatre familles de sous-officiers dont les baraquements avaient été détruits par un incendie, implorait ses concitoyens, en faveur de ces malheureux. Il faisait également appel à leur générosité en faveur du «Foyer du Soldat» qui vient d'être créé à Taza.

Sa supplique a été entendue et nous pouvons aujourd'hui publier une quatrième liste de souscriptions:

M. Denollet-Dewaele	10 00
Mlle Broutat, à Lyon	4 00
Anonymous	2 00
Pour réussir G. V.	5 00
Pour mon père usé	1 00
Pour répondre à l'appel de nos soldats	0 50
Pour mon frère	1 00
The jeune mariée	1 00
Fa souvenir de mon fils	2 00
Don anonyme	100 00
Montant de la 3 <sup>e</sup> liste	1.181 00
Total à ce jour	1.288 00

La souscription que le «Journal de Roubaix» a ouverte sera close le 20 juillet. D'ici cette date nos concitoyens, dont les enfants servent au Maroc, ne manqueraient pas de nous faire parvenir leur obole. Ceux dont les fils ont le bonheur de servir la France, s'associeront à ce geste. Enfin, quels qu'ils soient, tous les Roubaixiens voudront participer à la belle œuvre de solidarité entreprise par un de leurs compatriotes, sous le ciel brûlant d'Afrique, en faveur de nos chers soldats, servies de toute affection.

Les souscriptions sont reçues en notre hôtel, 71, Grande-Rue, au guichet de la Comptabilité.

**M. CLEMENCEAU EST LÉGÈREMENT GRIPPE**

Paris, 11 Juillet. — D'après les renseignements recueillis au Comité de l'ancien Président de la République...

M. Clemenceau est légèrement grippé. Il souffre de douleurs dans le dos et a de la fièvre. Il est cependant capable de continuer ses travaux.

**Le Sénat vote par 272 voix contre 18 le projet de loi sur l'organisation générale de l'armée**

SEANCE DU MATIN  
Paris, 11 juillet. — La séance est ouverte à 10 h. 10, sous la présidence de M. Albert Ley, romet, l'un des vice-présidents. On discute de suite le projet de loi voté par la Chambre sur l'organisation générale de l'armée.

La parole est à M. Albert Lebrun, président de la Commission de l'armée.

L'orateur, constatant avec un peu d'amertume que dix ans après la fin des hostilités, la France n'a pas encore réalisé sa réorganisation militaire, demande d'aboutir sans délai en votant le projet.

M. Painlevé déclare que l'intention du Gouvernement est que toute amélioration apportée au traitement des fonctionnaires ait sa répercussion sur le traitement des rengagés. Le projet de vote n'est qu'un projet d'attente.

Le service d'un an ne saurait être établi que sous certaines conditions: en premier lieu le recrutement de 100.000 militaires de carrière. La séance est levée à 12 h. 30.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI  
La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Celui-ci prononce l'éloge funèbre de M. Paul Dapuy. On applaudit unanimement à cet hommage.

**L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE**  
Puis on reprend la discussion du projet sur l'organisation de l'armée.

M. Charles Dumont, rapporteur de la Commission des finances, montre la nécessité de voter le projet à la veille d'accomplir au pays le service d'un an. Mais cela va coûter cher.

La Commission de l'armée se trouve d'accord avec la Commission des finances, pour recommander aujourd'hui l'adoption du projet soumis à la Haute Assemblée.

**La discussion des articles**  
La discussion générale est close. On passe aux articles.

M. Bissier demande, sur l'article 1<sup>er</sup>, quelle sera notre situation en cas de tension politique. Dans l'époque intermédiaire entre le temps de paix et la mobilisation, il faudrait pouvoir activer les fabrications de guerre.

Le ministre de la Guerre répond qu'on le pourra si l'on dispose de crédits suffisants.

Après explication de M. Painlevé, cet amendement est retiré.

Sur l'article 2, paragraphe 6, d'après lequel l'organisation militaire doit assurer, en cas d'insuffisance des forces de police, le maintien de l'ordre à l'intérieur. M. Mauger demande que ne soit pas prévue expressément l'intervention de l'armée en cas de grève ou conflit entre le capital et le travail.

M. Bouteille demande la suppression de tout le paragraphe 6.

M. le Ministre de la Guerre. — Le texte que vous citez ne concerne pas le droit du Gouvernement de disposer de la force armée, qui figure dans la Constitution.

Le paragraphe en question est adopté par 200 voix contre 30.

Les articles 4 à 17 sont adoptés.

Sur l'article 18 (organisation et répartition des divisions), le ministre, sur la demande du rapporteur, proclame intangible le chiffre de vingt divisions, qui pourront toutefois être momentanément portées hors de leur région vers la frontière. Les 49 articles sont enfin adoptés. Le projet de loi est adopté au scrutin public par 272 voix contre 18.

**LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES CHUTES DE KEMBS**  
Le Sénat discute ensuite le projet déclarant d'utilité publique, et concédant à la Société des forces motrices du Rhin, les travaux d'aménagement de la chute de Kembs sur le Rhin.

M. Jausseny dit qu'il est urgent de résoudre cette question, mais il formule quelques objections d'ordre financier, entre autres dans la convention avec la Société des forces motrices du Haut-Rhin. Il conclut en réclamant l'application de la loi de 1910.

Le renvoi à la Commission est repoussé par 202 voix contre 88.

Le projet d'aménagement des chutes de Kembs est voté par 222 voix contre 88.

Après intervention de M. Mahieu, sénateur du Nord, et de M. Victor Béard, les articles 1<sup>er</sup> à 3 sont adoptés.

M. Victor Peytral fait adopter le paragraphe additionnel suivant:

Aucun membre du Sénat ou de la Chambre ne pourra, pendant la durée légale du mandat dont il est investi, faire partie du Conseil d'administration de la Société, ni être nommé à un emploi rétribué sur les fonds de la société.

Paris, l'Assemblée adopte différents projets relatifs à des déclassements de forts et d'organisations défensives.

La suite est renvoyée à demain à 15 h. Séance levée à 15 h. 45.

— M. Briand, qui vient de prendre quelques jours de repos à Coches, est rentré jeudi matin, à Paris.

— M. Ché, le représentant de la Chine au Conseil de la S.D.N., qui vient de passer un camp des semaines, s'est embarqué à Marseille pour Canton.

— M. Angoulvant, député, gouverneur général honoraire de Cochinchine, a demandé la création de comités généraux de l'association des anciens combattants de l'Indochine.

**L'affaire de Brunswick va entrer dans une phase nouvelle**

**UNE IMPORTANTE DÉCOUVERTE HÉRALDIQUE**  
L'héritage sera divisé en une soixantaine de parts

L'opinion publique n'accorde plus, en général qu'un crédit très relatif aux histoires d'héritage, surtout quand les legs se chiffrent à un nombre infini de millions de dollars ou de francs. Les attentions supérieures des «ondes d'Amérique» envers leurs petits neveux restés au pays natal n'ont été trop souvent que chimériques!

L'affaire de Brunswick est d'un tout autre ordre. Les millions du duc Charles de Brunswick ne sont point du domaine de la fantaisie ou des contes des Mille et une nuits. Ils existent bel et bien, et la ville de Genève, depuis 1873, a dû les administrer sagement et les faire fructifier tout en profitant largement de la légalité universelle du «Prince Million» jouissant en paix, depuis 54 ans des libéralités testamentaires du duc déchu et interjeté quand soudain, il y a tantôt deux mois, le Journal de Roubaix lui a prêté qu'une famille de Roubaix allait revendiquer contre elle le patrimoine de son arrière-cousin au x<sup>e</sup> degré.

Cette révélation fit grand bruit dans la presse française et étrangère. Le duc de Brunswick avait d'autres titres, en effet, que ceux de roi moderne du pétrole ou du caoutchouc. Sa lignée primitive enfonce des racines profondes dans l'histoire des Etats allemands et de l'Angleterre et le sang des Brunswick s'est mêlé bien des fois au cours des siècles, à celui de plusieurs dynasties européennes. L'affaire sort donc du cadre des héritages ordinaires qu'elle dépasse de toute sa valeur historique.

D'ailleurs, depuis que nous en avons entrepris nos lecteurs, à qui nous l'avons longuement exposé, des faits nouveaux se sont produits qui sont d'un intérêt capital et que notre rédaction personnelle nous a permis de connaître.

Tout d'abord, une pièce de la plus haute importance et qui manquait au dossier vient d'être retrouvée: les lettres de légitimation de Charles de Brunswick-Lunebourg, signées par S. M. le Roi d'Espagne en 1617 et par les archiducs Isabelle et Albert. Ce document établit formellement que Charles de Brunswick-Lunebourg — dont descendent tous les Brunswick de Roubaix, des environs et de Belgique — est le fils du duc Othon-Henry de Brunswick-Lunebourg, né en 1555 et lui donne par le fait même, en le légitimant, toute disposition des biens à revenir de son père. Il établit la soudeur qui jusqu'ici n'avait pas été définitivement acquise. Cette découverte est d'autant plus intéressante qu'elle a été faite par un ancien membre de la famille de Brunswick.

D'autre part, les Brunswick de Roubaix et des environs ne sont pas les seuls prétendants aux millions laissés par le duc Charles. Grâce à la grande publicité du Journal de Roubaix, un certain nombre de Brunswick, inconnus

**L'affaire de Brunswick va entrer dans une phase nouvelle**

jusqu'ici de leurs cousins de Roubaix ont été mis en évidence. Les recherches qu'ils ont entreprises viennent d'aboutir. Qu'ils s'appellent Brunswick, Brunswick, Brunswick, Lemmens-Brunswick, qu'ils habitent Lille, Gand, Ostende, Orléans, voire l'île de Malte ou même Roubaix, — où il existe une famille autre que celle que nous connaissons — leurs origines remontent à Alexandre de Brunswick-Lunebourg, seigneur de Tevdeckt, qui épousa à Gand, le 10 janvier 1637, une roturière, Isabelle Borlant. L'un de ces nouveaux prétendants possède même un document datant de l'époque de Brunswick, document qui confirme l'authenticité de l'arbre généalogique, tel qu'il a été reconstitué.

Ces héritiers ne tarderont pas à se faire connaître et, nous croyons savoir qu'ils choisiront également comme défenseur, M<sup>re</sup> Maurice Garçon, l'éminent avocat parisien, qui a pris en mains avec tant d'ardeur les intérêts des Brunswick de Roubaix.

Quoi qu'il en soit, il apparaît dès maintenant que l'héritage du duc Charles sera divisé en une soixantaine de parts, d'égale importance d'ailleurs — et les Roubaixiens seront probablement les moins favorisés — puisque certains prétendants appartiennent à des familles moins nombreuses que d'autres. Néanmoins, les 313 millions de 1873 doivent avoir fait tant de «petits» que ces parts sont encore très coquettes!

M. T.

**L'EXPLOSION D'HARENDONCK (BELGIQUE)**

Bruxelles, 11 Juillet. — M. Lebaezq, directeur général des mines, remplaçant le ministre de l'Industrie et du Travail, s'est rendu sur les lieux de la catastrophe.

M. Gérard, président du Conseil d'administration de la société a déclaré que l'explosion s'est produite dans un atelier où l'on procédait mécaniquement à l'encartouchage d'un explosif.

L'enquête a révélé qu'un ajusteur, accompagné d'un aide, et sous la surveillance du contremaître, procédait au réglage de l'une des deux machines dans l'atelier, l'autre étant sous la conduite de deux femmes. Les causes de la déflagration n'ont pu être déterminées, toutes les personnes qui se trouvaient dans l'atelier ayant été tuées sur le coup.

M. Lebaezq s'est rendu à la Maison communale d'Harendonck, et a présenté au bourgmestre les condoléances du Gouvernement, en le priant de les transmettre aux familles des victimes.

Depuis trente ans que cette fabrique existait, il n'y avait jamais eu d'accident.

**LE MONUMENT DU SOLDAT FRANÇAIS INCONNU À LAEKEN (BELGIQUE)**

Demain, mercredi, aura lieu au cimetière Saint-Charles, à Ypres, l'inauguration du soldat français inconnu. Cette opération sera faite en présence d'un officier du service des sépultures militaires françaises, d'un délégué de la ville d'Ypres, d'un représentant de l'Association belge «Nos Tombeaux» et de délégués des Cercles des Invalides et d'Anciens Combattants.

La dépouille mortelle du héros disparu sera dirigée vers une chapelle de la ville, où une déléguée de l'armée française montera la garde d'honneur jusque vendredi. Ce jour-là, le cercueil renfermant les restes précieux du «Poisu» inconnu sera transféré à Laeken-les-Bruxelles, où aura lieu, dimanche prochain 17 juillet, en présence du Roi des Belges et de M. Poincaré, l'inauguration solennelle du monument grandiose, élevé à la mémoire des soldats français tombés au champ d'honneur 1914-1918.

Au pied du monument (à droite), on remarque la France en deuil; de l'autre côté, l'homme du peuple belge; derrière, l'entrée du caveau gardé par deux poilus.

«Le sommet du monument est constitué par un arcobaine bordé par quatre soldats belges».



LE MONUMENT DU «POISU» INCONNU